

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

Convention de participation aux frais de restauration des élèves monterelais scolarisés à l'école du Sacré Cœur.

N° D_117_2026 (VIE SCOLAIRE)

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 15 juin deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, M. BAROUKH M. DEYDIER, Mme DOIGNON M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M DERVILLEZ Mme CAMACHO, représentée par Mme K. MEUNIER, Mme DOURET représentée par M. BELEK, M. MALONGA représenté par M G. ASFAUX, Mme S. SONI MAZOUZI représentée par M. D. DURAND BANCEL M. VILLEMIN représenté par M. LEMOINE, Mme DESANTE représentée par Mme DOIGNON

Secrétaire de séance : M. REGUIG



DATE
D'AFFICHAGE

24 juin 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

34

Afin d'accompagner les familles des élèves résidant à Montereau-Fault-Yonne et fréquentant l'école privée du Sacré Cœur, située 2 rue Paul Quesvers, à Montereau-Fault-Yonne et sous contrat avec l'État, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la participation financière de la Ville aux frais de restauration des élèves monterelais fréquentant cet établissement.

Pour l'année scolaire 2026/2027, la participation financière de la Ville est plafonnée à 18 000€

Une convention établie avec l'école du Sacré Cœur fixera les modalités de versement de cette somme.

VU l'avis favorable de la 1^{ère} commission municipale en date du 15 juin 2026

VU l'avis favorable de la 2^{ème} commission municipale en date du 16 juin 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ (1 abstention : S.DJILALI)

- **D'ACCEPTER** la participation financière de la Ville pour les élèves monterelais demi-pensionnaires de l'école du Sacré Cœur
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention à cet effet et tout autre document afférent à cette participation financière

Pour extrait conforme,
Le Maire,



James CHERON